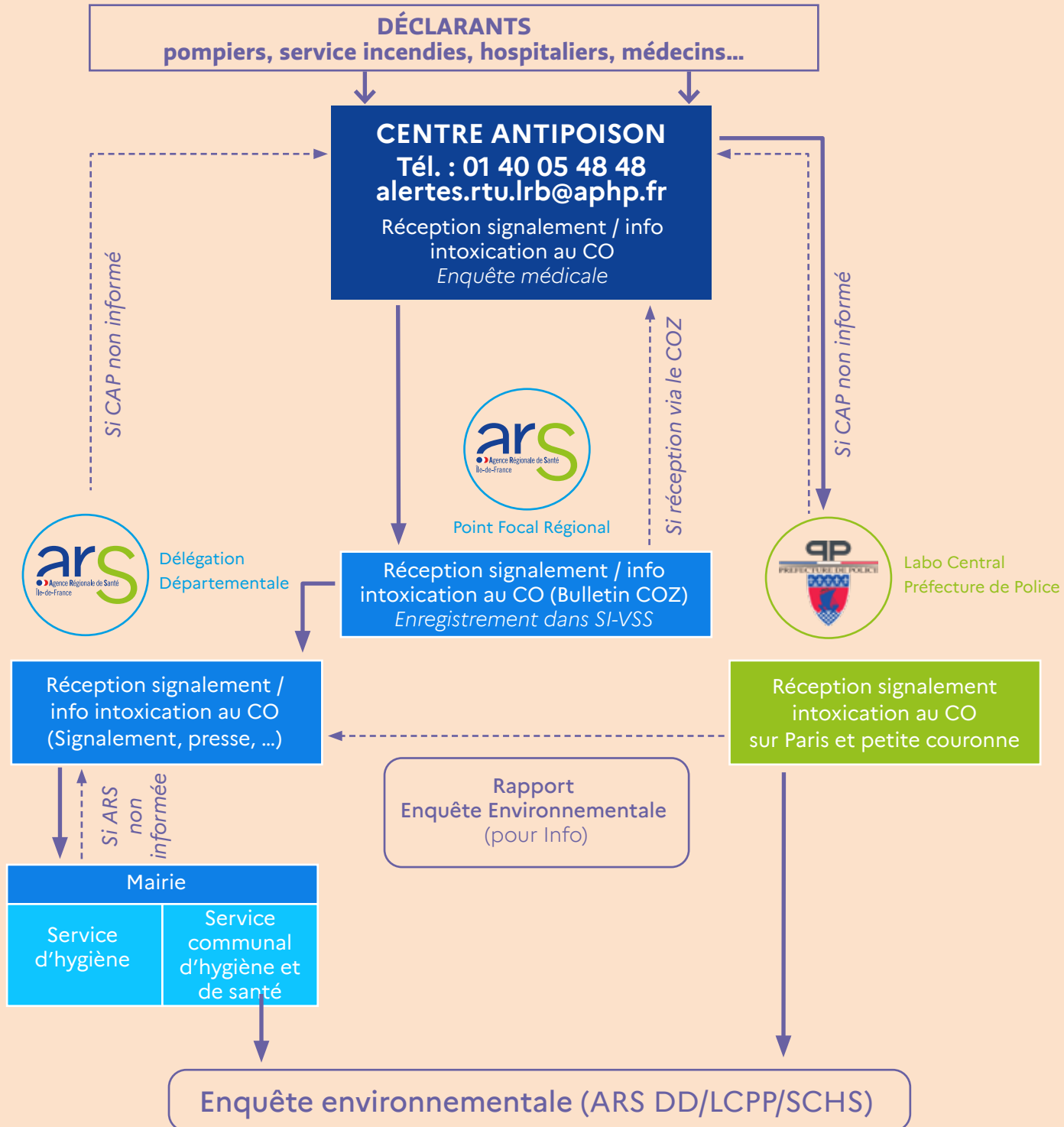


TRAITEMENT DES CAS D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

EN ÎLE-DE-FRANCE



* Si la situation sanitaire le justifie, possibilité de prendre un Arrêté Préfectorale d'urgence au titre de l'article L1311-4 du Code Santé Publique